REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA CORREZE COMMUNIS DE CAMIT DEJECT DE CIMEI

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Registre des délibérations

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Priest de Gimel, proclamés par le bureau électoral à l'issue des opérations de vote du 28 juin 2020, se sont réunis, à la Mairie, sur convocation, adressée le 29 juin 2020 par Monsieur Bernard BARROT. Maire sortant, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour :

- Election du maire
- Election des adjoints.

Etaient présents : Mme Marie-Claire CEAUX, M. Alain CHASTRE, M. Robert COLOMBIER-LEYRAT, M. Daniel DACHEUX, Mme Véronique DELORD, M. Jean Paul DEMOULIN, M. Pierre FARGEAREL, Mme Marie FOURIÉ, Mme Marie-Paule HERREWYN, Mme Martine LOYAU et Mme Aurélie VESVRE.

Etaient représentés : sans objet Etaient absents : aucun conseiller

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Monsieur Daniel DACHEUX, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités cidessus installés dans leurs fonctions.

Madame FOURIÉ Marie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Pour assurer le bon déroulement et de la régularité du vote, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme HERREWYN Marie-Paule et M. FARGEAREL Pierre.

1. Élection du maire

Candidat: M. Alain CHASTRE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 11, représentés : 0, votants : 11

Vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir procédé au vote et au dépouillement des bulletins pour l'élection du Maire,

le Conseil Municipal:

- a élu M. Alain CHASTRE. Maire de la commune.
- par 11 voix sur 11 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Monsieur CHASTRE Alain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Monsieur CHASTRE Alain a, alors, pris la présidence de l'assemblée

2. Élection des adjoints

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, étant précisé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

2.1. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Résultat du vote

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 11, représentés : 0, votants : 11

Vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire pour la durée du mandat.

2.2 Élection du premier adjoint

Candidate: Mme Marie FOURIÉ

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers, en exercice : 11, présents : 11, représentés : 0, votants : 11

Vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0

Après avoir procédé au vote et au dépouillement des bulletins pour l'élection du premier adjoint,

le Conseil Municipal:

- a élu Mme Marie FOURIÉ, Premier Adjoint,
- par 11 voix sur 11 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Madame FOURIÉ Marie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installé.

2.3 Élection du deuxième adjoint

Candidat: M. COLOMBIER-LEYRAT Robert

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers, en exercice: 11, présents: 11, représentés: 0, votants: 11

Vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0

Après avoir procédé au vote et au dépouillement des bulletins pour l'élection du premier adjoint,

le Conseil Municipal:

- a élu M. COLOMBIER-LEYRAT Robert, Deuxième Adjoint,
- par 11 voix sur 11 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Monsieur COLOMBIER-LEYRAT Robert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

2.4 Élection du troisième adjoint

Candidate: Mme CEAUX Marie Claire

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers, en exercice: 11, présents: 11, représentés: 0, votants: 11

Vote: Pour: 11, Contre: 0, Abstention: 0

le Conseil Municipal:

- a élu Mme CEAUX Marie Claire, Troisième Adjoint,
 par 11 voix sur 11 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.

Madame CEAUX Marie Claire a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

La séance a été levée à dix-neuf heures.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, ans que ci-dessus :

Élection du maire Élection des adjoints

Présents : Mme Marie-Claire CEAUX,	M. Alain CHASTRE,
M. Robert COLOMBIER-LEYRAT,	M. Daniel DACHEUX,
Mme Véronique DELORD,	M. Jean Paul DEMOULIN,
M. Pierre FARGEAREL,	Mme Marie FOURIÉ,
Mme Marie-Paule HERREWYN,	Mme Martine LOYAU,
Mme Aurélie VESVRE.	